Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_36_181126-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
**Séance du 18 novembre 2026**
--oOo--

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 29 |
| Présents | 25 |
| Votants | 29 |

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 18 novembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JULIE LEON élue à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS** : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN – Cathy LE ROUX

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

| | | |
|---|---|---|
| Lédie LE HIR | procuration à | Jean-Luc CABON |
| Francis KERVELLA | procuration à | Christophe GUEGANTON |
| Stéphanie LE PRIOL | procuration à | Stéphane PHILIPPOT |
| Océane LE MEUR | procuration à | Virginie PETTON LESVEN |

| **Nomenclature ACTES 3.6** | **MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES (hors Armorica & Algae) ET DU MATÉRIEL** |
|---|---|

Les conditions de mise à disposition des salles communales et du matériel sont définies par un règlement intérieur initialement approuvé en Conseil Municipal du 21 janvier 2016 et modifié par le Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

Au fur et à mesure des années, les pratiques d'utilisation des salles et du matériel communal ont évolué. Il convient donc de modifier le règlement d'utilisation des salles communales (hors Armorica) et du matériel pour l'adapter aux nouvelles pratiques.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- instauration d'états des lieux pour les utilisations des salles par les associations,
- limitation des affichages associatifs aux nouveaux espaces prévus à cet effet,
- instauration d'une vigilance sur l'utilisation effective des créneaux attribués.

Lors de la commission Sports et associations du 3 novembre 2026, la nouvelle version figurant en annexe de la présente délibération a été proposée.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur et son application.

Annexe : règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_36_181126-DE

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité** (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 20 novembre 2026

Le Maire,
***Renaud LE FLOCH***

La secrétaire de séance,
***Julie LEON***